

L'ACTIVITÉ DES MISSIONS LOCALES ET PAIO EN 2008

Le nombre de jeunes en contact avec le réseau retrouve le niveau de 2006

En 2008, 1 213 000 jeunes de 16 à 25 ans ont été en contact avec le réseau des missions locales et permanences d'accueil, d'information et d'orientation (PAIO). Parmi eux, 1 011 000 ont été reçus en entretien individuel par un conseiller. L'activité globale du réseau est en légère augmentation : un peu plus de 3,7 millions d'entretiens individuels ont été assurés en 2008, contre un peu moins de 3,6 millions en 2007.

En 2008, 487 000 jeunes reçus en entretien individuel ont signé un contrat de travail ou suivi une formation : au total, près de 480 000 contrats de travail classiques (+7 % par rapport à 2007) et 85 000 contrats aidés ou en alternance (-7 % par rapport à 2007) ont été signés. En revanche, ils n'ont suivi que 229 000 formations, soit une baisse de 2 % par rapport à 2007.

Parmi les jeunes accueillis pour la première fois par le réseau en 2008, 25 % ont accédé à un emploi et 17 % à une formation dans les six mois suivant leur premier accueil.

Le réseau des missions locales et permanences d'accueil, d'information et d'orientation (PAIO) a pour mission d'aider les jeunes de 16 à 25 ans dans leur insertion sociale et professionnelle. Il les informe, les conseille et, au besoin, les accompagne afin de faciliter leur accès à l'emploi. Ce sont les missions locales et PAIO qui mettent en œuvre le contrat d'insertion dans la vie sociale (CIVIS), dispositif visant à accompagner vers l'emploi durable les jeunes de 16 à 25 ans en difficulté d'insertion professionnelle.

Plus de jeunes en premier accueil en 2008

En 2008, 1 213 000 jeunes ont été en contact avec le réseau (encadré 1). 84 % d'entre eux (1,02 millions) ont été reçus par un conseiller en entretien (entretien individuel, atelier ou information collective), dont un peu plus d'un million en entretien individuel. Les conseillers des missions locales ont assuré au total 3,7 millions d'entretiens individuels au cours de l'année 2008, contre 3,6 millions en 2007 et 3,7 millions en 2006.

En 2008, 467 000 jeunes ont été accueillis pour la première fois dans une mission locale ou une PAIO, soit une augmentation de plus de 3 % par rapport à 2007 (tableau 1).

Tableau 1 • Le nombre de jeunes en premier accueil atteint pratiquement le niveau de 2006

	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Jeunes en contact avec le réseau	978 000	1 089 000	1 146 000	1 214 000	1 130 000	1 213 000
dont jeunes reçus en entretien	828 000	913 000	958 000	1 018 000	1 005 000	1 021 000
Jeunes accueillis pour la première fois	414 000	443 000	449 000	477 000	452 000	467 000
dont femmes (en %)	51	51	52	53	54	52
dont mineurs (en %)	17	16	16	17	17	17
Nombre d'entretiens individuels (en millions)	2,5	2,5	3,0	3,7	3,6	3,7

Champ : jeunes en contact avec le réseau (entretien individuel, information collective, atelier ou visite...) et jeunes accueillis pour la première fois par le réseau (reçus pour la première fois en entretien individuel par un conseiller) dans l'année.

Source : Parcours 3 (extraction décembre 2009, traitement Dares), France entière.

Le profil de la population accueillie reste relativement proche d'une année sur l'autre. La part des jeunes femmes se stabilise autour de 52 % des premiers accueils. Les jeunes mineurs représentent toujours environ un premier accueil sur six (17 %), la majorité des jeunes ayant entre 18 et 21 ans. Toutefois, les différences régionales sont marquées : plus d'un jeune sur cinq en premier accueil est mineur à la Réunion, en Provence-Alpes-Côte d'Azur, en Franche Comté, en Corse, en Bourgogne ou en Alsace. Ils ne sont qu'un sur dix en Guyane et en Martinique et moins d'un sur huit en Bretagne (carte 1).

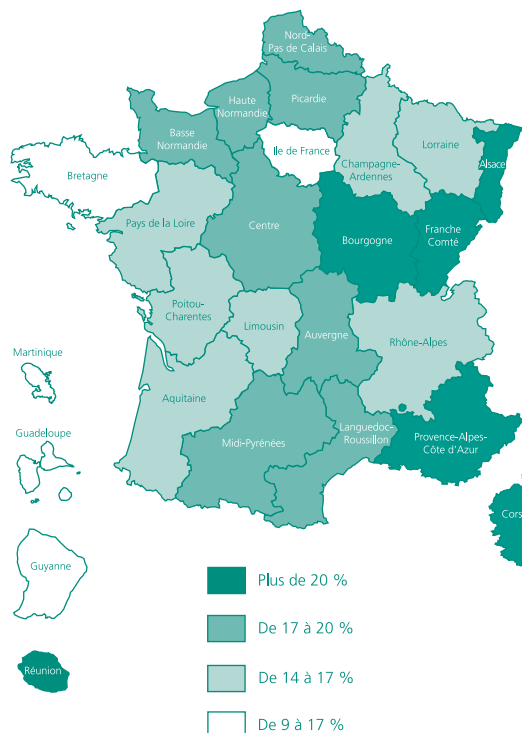
Un suivi plus intense qu'en 2007

Quel que soit leur niveau de qualification, les jeunes accueillis pour la première fois au premier semestre 2008 ont rencontré plus souvent leur conseiller référent que ceux accueillis pour la première fois au premier semestre 2007 : 35 % des jeunes ont été reçus au moins cinq fois en entretien individuel dans les douze mois qui ont suivi leur premier accueil, contre 32 % en 2007 (tableau 2). Les conseillers se concentrent davantage sur leur cœur de cible puisque la fréquence d'entretiens est plus élevée pour les jeunes peu ou pas qualifiés que pour les diplômés. Ainsi, 39 % des jeunes « sans qualification » (niveaux VI et V bis, encadré 3) et 35 % des jeunes sortis du système scolaire sans avoir dépassé la dernière année de BEP-CAP (niveau V) ont rencontré au moins cinq fois leur conseiller dans l'année qui suit leur premier accueil, contre 18 % des jeunes détenteurs au moins d'un diplôme de niveau Bac +2 (niveaux I, II ou III).

Les jeunes femmes en premier accueil ont un niveau de formation plus élevé que les jeunes hommes

En 2008, les 467 000 jeunes accueillis pour la première fois dans le réseau sont, comme en 2007, faiblement qualifiés dans l'ensemble : plus

Carte 1 • Part de mineurs en premier accueil en 2008



Champ : jeunes accueillis pour la première fois dans le réseau des missions locales et PAIO en 2008.

Source : Parcours 3 (extraction décembre 2009, traitement Dares), France entière.

Encadré 1

SOURCES ET DÉFINITIONS

Les jeunes sont dits « en contact » une année donnée lorsqu'ils ont été en relation, au moins une fois dans l'année, avec une mission locale ou une PAIO, éventuellement par l'intermédiaire d'un tiers, et ce par quelque moyen que ce soit : entretien individuel, atelier, information collective, téléphone, lettre, intermédiation...

Les jeunes sont dits « reçus en entretien » lorsqu'ils ont bénéficié durant l'année d'au moins un entretien individuel, ou participé à un atelier ou une information collective.

Les jeunes sont dits « accueillis pour la première fois » ou « reçus en premier accueil » ou simplement « en premier accueil » lorsqu'ils ont bénéficié pour la première fois au cours de l'année d'un entretien individuel avec un conseiller du réseau des missions locales et PAIO.

Tableau 2 • Un jeune sur trois a bénéficié d'au moins cinq entretiens individuels dans les douze mois qui ont suivi son premier accueil, en 2008

En %

Nombre d'entretiens individuels dans les 12 mois	Au moins Bac+2 (Niveaux I, II ou III)	Baccalauréat (Niveau IV)	CAP ou BEP, 2 ^{nde} ou 1 ^{re} (Niveau V)	Non qualifiés (Niveaux V bis et VI)	Ensemble
1	39	28	25	23	26
2	22	19	17	16	18
3	13	13	13	13	13
4	8	9	9	10	9
5	5	7	7	8	7
6 à 9	9	16	18	20	18
10 ou plus	4	8	10	11	10
	100	100	100	100	100

Lecture : 12,7 % des jeunes de niveau III, II ou I reçus en premier accueil ont bénéficié de trois entretiens individuels dans l'année qui a suivi leur premier accueil.

Champ : jeunes accueillis pour la première fois par le réseau des missions locales et PAIO entre le 1^{er} janvier 2008 et le 30 juin 2008.

Source : Parcours 3 (extraction décembre 2009, traitement Dares), France entière.

de 43 %, soit un peu plus de 200 000, n'ont pas obtenu de CAP-BEP ou ont quitté l'enseignement général avant la terminale (niveaux de formation VI, V bis ou V sans diplôme). Seul un quart des jeunes a au moins un baccalauréat.

Les mineurs représentent 20 % des premiers accueils masculins alors que les mineures sont

14 % parmi les jeunes femmes accueillies. Comme les années précédentes, les hommes sont nettement moins qualifiés que les femmes : 51 % d'entre eux sont « peu ou pas qualifiés » (niveau de formation VI, V bis ou V sans diplôme), contre 37 % des femmes. Seuls 20 % ont un baccalauréat, contre 30 % des femmes (tableau 3).

Tableau 3 • Caractéristiques des jeunes en premier accueil en 2008, selon leur sexe

En %

	Hommes	Femmes	Ensemble
Âge au premier accueil			
16 ou 17 ans	20	14	17
18 à 21 ans	52	55	54
22 à 25 ans	28	30	29
Niveau de formation initiale			
Au moins Bac+2 (Niveau III, II ou I)	5	8	7
Baccalauréat (Niveau IV avec diplôme)	15	22	19
Niveau baccalauréat sans diplôme (Niveau IV sans diplôme)	9	13	11
CAP-BEP (Niveau V avec diplôme)	20	20	20
Niveau CAP-BEP sans diplôme, sortie de 2 ^{nde} ou 1 ^{re} (niveau V sans diplôme)	18	14	16
Première année CAP-BEP, sortie de 3 ^e (niveau V bis)	24	17	20
Sortie avant la 3 ^e générale (niveau VI)	9	6	7
Type d'hébergement			
Chez les parents	61	49	55
Chez un autre membre de la famille	12	10	11
Logement autonome	14	29	22
Chez des amis	5	6	5
En foyer, en centre d'hébergement et de réinsertion sociale, en hôtel	4	3	4
Sans hébergement, en hébergement nomade, autres	4	3	3
Situation familiale			
Célibataire	94	84	88
Marié, Pacsé, vie maritale	6	15	11
Séparé, divorcé, veuf	0	1	1
Enfants			
Au moins un enfant à charge	3	12	8
Mobilité			
Automobile personnelle	29	31	30
Motocyclette, mobylette ou scooter	12	4	8
Permis B	31	32	31

Champ : jeunes accueillis pour la première fois par le réseau des missions locales et PAIO en 2008, sauf « possibilités de garde » où le champ se limite aux jeunes ayant un enfant à charge au moment du premier accueil.

Source : Parcours 3 (extraction décembre 2009, traitement Dares), France entière.

Les jeunes hommes sont également plus souvent dépendants de leur famille : 73 % d'entre eux sont hébergés chez leurs parents ou chez un autre membre de la famille, contre 59 % des jeunes femmes. Seuls 14 % d'entre eux ont un logement autonome, contre 29 % des jeunes femmes. Celles-ci sont plus nombreuses à avoir fondé une famille: 15 % vivent maritalement et 12 % ont au moins un enfant à charge (c'est le cas pour respectivement 6 % et 3 % des jeunes hommes). Au total, plus de 36 000 jeunes, dont 80 % de jeunes femmes, avaient au moins un enfant à charge au moment de leur premier accueil dans le réseau des missions locales et PAIO en 2008. Ces jeunes ont souvent des difficultés pour faire garder leur enfant: la moitié sollicite leur famille et moins d'un quart bénéficie des services d'une crèche, d'une assistante maternelle ou d'une garderie. Les autres n'ont pas de solution pérenne.

Les jeunes femmes sont également un peu moins mobiles. Si elles sont légèrement plus nombreuses que les jeunes hommes à avoir leur permis de conduire (32 %, contre 31 %) ou à posséder une automobile (31 % contre 29 %), elles utilisent moins souvent un cyclomoteur: 4 % d'entre

elles possèdent un deux roues contre 12 % des jeunes hommes. L'absence de moyen de transport motorisé individuel peut être un frein à l'embauche, surtout dans des secteurs comme la boulangerie ou le bâtiment où la journée commence tôt le matin. Ne pas avoir de moyen de transport est également un obstacle lorsque les horaires sont irréguliers: travail saisonnier ou travail de nuit par exemple. Les missions locales sont alors amenées à intervenir à plusieurs niveaux. Elles mettent en place des solutions d'urgence, comme la création de parcs de location de mobylettes et de vélos. Le réseau fournit aussi des cartes d'abonnement de transport aux jeunes. Il verse enfin des aides financières aux jeunes qui le souhaitent pour passer le permis de conduire B.

Les jeunes « peu ou pas qualifiés » : plus jeunes et moins mobiles que les autres

Les jeunes « peu ou pas qualifiés », c'est-à-dire sortis de scolarité sans CAP-BEP ou avant la terminale, sont accueillis plus jeunes que les autres en mission locale. Plus du tiers d'entre eux sont

Tableau 3bis • **Caractéristiques des jeunes en premier accueil en 2008, selon le niveau de formation**

En %

	Peu ou pas qualifiés : sortis de scolarité sans CAP-BEP ou avant la terminale (43 %)	Diplôme CAP-BEP ou niveau Bac ou plus (57 %)	Ensemble
Sexe			
Homme	56	41	48
Femme	44	59	52
Âge au premier accueil			
16 ou 17 ans	34	4	17
18 à 21 ans	45	60	54
22 à 25 ans	21	36	29
Type d'hébergement			
Chez les parents	56	55	56
Chez un autre membre de la famille	13	9	11
Logement autonome	17	26	22
Chez des amis	5	5	5
En foyer, en centre d'hébergement et de réinsertion sociale, en hôtel	6	2	3
Sans hébergement, en hébergement nomade, autres	3	3	3
Situation familiale			
Célibataire	89	88	88
Marié, Pacsé, vie maritale	10	11	11
Séparé, divorcé, veuf	1	1	1
Enfants			
Au moins un enfant à charge	10	6	8
Nationalité			
Française	92	96	94
Étranger Union européenne	1	1	1
Étranger hors Union européenne	7	3	5
Zone d'habitation			
ZUS	18	13	15
Zone de Redynamisation Rurale (ZRR)	6	7	6
Hors ZUS et ZRR	76	80	79
Mobilité			
Moyen de locomotion individuel motorisé	23	49	38
Permis B	13	46	31

Champ : jeunes accueillis pour la première fois par le réseau des missions locales et PAIO en 2008.

Source : Parcours 3 (extraction décembre 2009, traitement Dares), France entière.

mineurs, contre 4 % des jeunes diplômés d'un CAP-BEP ou d'un niveau supérieur (tableau 3 bis).

56 % des jeunes « peu ou pas qualifiés » en premier accueil sont des hommes. Étant plus jeunes, seuls 17 % d'entre eux ont un logement autonome, contre 26 % des jeunes plus qualifiés ; les trois quarts vivent chez des parents ou chez des amis. Ils sont également davantage tributaires des transports en commun pour leurs déplacements : 23 % seulement disposent d'un moyen de transport individuel motorisé, contre 49 % des jeunes plus qualifiés, et 13 % ont le permis de conduire, contre 46 % des autres jeunes.

Les jeunes « peu ou pas qualifiés » sont, comme les autres jeunes reçus en mission locale, célibataires à près de 90 %. Bien que plus jeunes, ils ont un peu plus souvent des enfants à charge, du fait de l'arrêt précoce de leurs études. Les jeunes « peu ou pas qualifiés » sont plus souvent étrangers : 8 %, contre 4 % des autres jeunes reçus en missions locales, et vivent plus fréquemment en zone urbaine sensible (ZUS) : 18 % contre 13 %.

Tous niveaux de formation confondus, 63 % des jeunes suivis par les missions locales sont entrés en contact avec le réseau moins d'un an après leur sortie du système scolaire. Cette proportion atteint 66 % pour les jeunes « peu ou pas qualifiés ». Dans le même temps, 18 % d'entre eux sont accueillis pour la première fois plus de trois ans après leur sortie de l'école (contre 15 % pour les autres). Les jeunes « peu ou pas qualifiés » sont donc à la fois un peu plus nombreux à être pris en charge précocement et à être reçus tardivement en premier accueil, signe de difficultés d'insertion professionnelle (1).

Des contrats de travail plus nombreux mais moins de formations en 2008

487 000 jeunes, soit près de la moitié des jeunes reçus en entretien individuel en 2008, ont accédé à un emploi ou une formation. Par rapport à l'année précédente, davantage de jeunes ont accédé à un emploi classique (310 000, contre 296 000 en 2007) et moins à un emploi aidé ou un contrat en alternance (72 000, contre 80 000 en 2007). Globalement, le nombre de jeunes - suivis ou non en mission locale - entrés en alternance ou en contrats aidés a baissé de 14 % entre 2007 et 2008. Cette baisse est uniquement liée au repli des entrées en contrats aidés, les entrées en alternance ayant quant à elles augmenté de 7 %. L'abrogation du contrat Jeunes en entreprise au 1^{er} janvier 2008 ne s'est en effet traduite que par un report partiel du public jeunes vers le Contrat initiative emploi. Au total, ce sont près de 480 000 contrats de travail classiques qui ont été signés par des jeunes reçus en entretien individuel par les missions locales (soit 7 % de plus qu'en 2007) et 85 000 contrats

aidés ou en alternance (soit 7 % de moins que l'année précédente) (2). Les contrats de travail classiques représentent 85 % des contrats signés par les jeunes en 2008, qu'il s'agisse de contrats à durée déterminée, d'intérim, d'emploi saisonnier ou de contrats à durée indéterminée (tableau 5). Dans le détail, les CDD représentent plus du tiers des contrats de travail signés par les jeunes suivis (37 %, contre 34 % en 2007), l'intérim 23 %, les CDI 14 % et le travail saisonnier 10 %.

Pour la troisième année consécutive, le nombre de formations suivies est en diminution : 229 000 en 2008, contre 234 000 en 2007 et 268 000 en 2006. 187 000 jeunes reçus en entretien individuel en 2008 sont entrés en formation au cours de l'année, contre 192 000 l'année précédente.

25 % des jeunes en premier accueil en 2008 ont accédé à un emploi en moins de six mois

L'insertion professionnelle des jeunes commence par l'accès à une première formation professionnelle ou à un premier emploi (emploi classique, emploi aidé ou emploi en alternance). Parmi les 467 000 jeunes en premier accueil en 2008 à travers le réseau, 25 % ont accédé à au moins un emploi dans les six premiers mois de suivi, soit une stabilité par rapport à 2007 (tableau 6). Ce taux d'accès est toutefois très contrasté selon les régions. Ainsi, seuls 8 % des jeunes ont obtenu un premier emploi dans les six mois suivant le premier accueil en Guyane ; ils sont 12 % aux Antilles et 13 % à la Réunion, plus de 30 % en Aquitaine, Auvergne, Basse-Normandie, Bretagne, Centre et en Poitou-Charentes, et jusqu'à 41 % en Limousin (tableau 7).

De même, si en moyenne, dans l'ensemble de la France, 21 % des jeunes ont accédé à un emploi classique dans les six mois suivant leur premier accueil, ils n'ont été que 5 à 8 % dans les DOM, mais plus de 26 % en Aquitaine, Basse-Normandie et Bretagne, et jusqu'à 33 % en Limousin.

L'accès à la formation varie également fortement. En moyenne, 17 % des jeunes primo accueillis en 2008 ont débuté une formation dans les six mois suivant leur premier accueil, soit une proportion stable par rapport à 2007. Ce taux est de 8 % en Guadeloupe et Martinique, dépasse 20 % en Aquitaine, Basse-Normandie, Bretagne, Champagne-Ardenne et Provence-Alpes-Côte d'Azur et atteint 25 % en Lorraine.

(1) Ces résultats sont toutefois à considérer avec prudence dans la mesure où les changements de mission locale ne sont pas pris en compte : un jeune peut ainsi être considéré en premier accueil alors qu'il a déjà eu un contact avec une autre mission locale auparavant.

(2) Un même jeune peut signer successivement plusieurs contrats au cours de l'année.

LIONEL BONNEVIALLE, STÉPHANIE MAS
(DARES)

Tableau 4 • Les jeunes « peu ou pas qualifiés » contactent plus souvent les missions locales et PAIO plus de 3 ans après la fin de leurs études

En %

Délai entre la sortie du système scolaire et le premier accueil en mission locale	Peu ou pas qualifiés : sortis de scolarité sans CAP-BEP ou avant la terminale (44 %)	Diplôme CAP-BEP ou niveau bac ou plus (56 %)	Ensemble
Moins d'un an	66	61	63
Entre 1 et 2 ans inclus	10	15	13
Entre 2 et 3 ans inclus	6	9	8
Plus de trois ans	18	15	16
Ensemble	100	100	100

Lecture : 66 % des jeunes "peu ou pas qualifiés" en contact avec le réseau des missions locales et PAIO sont sortis du système scolaire depuis moins d'un an.
Champ : jeunes en contact avec le réseau des missions locales et PAIO en 2008.

Source : Parcours 3 (extraction décembre 2009, traitement Dares), France entière.

Tableau 5 • 85% des contrats de travail signés en 2008 sont des contrats classiques

Types de contrats de travail signés	Nombre de contrats	Part en 2008 (en %)
Emplois classiques	479 000	85,0
CDD	210 000	37,2
Intérim	129 000	22,9
CDI	80 000	14,1
Contrat saisonnier	55 000	9,8
Autres contrats	5 000	1,0
Emplois aidés	85 000	15,0
Secteur non marchand	28 500	5,1
Apprentissage	25 500	4,5
Autres contrats en alternance	18 000	3,3
Autres contrats aidés	13 000	2,1
Ensemble	564 000	100,0

Lecture : 15,0 % des contrats de travail signés en 2008 sont des emplois aidés et 5,1 % sont des emplois aidés du secteur non marchand.
Champ : ensemble des contrats signés en 2008 par les jeunes reçus en entretien individuel dans le réseau des missions locales et PAIO.

Source : Parcours 3 (extraction décembre 2009, traitement Dares), France entière.

Encadré 2

LES NIVEAUX DE FORMATION

- Niveau I et II : diplômés des premier et deuxième cycles de l'enseignement supérieur (licence universitaire ou davantage), d'une école de commerce ou d'ingénieur.
- Niveau III : diplômés d'une formation de niveau bac +2 : premier cycle de l'enseignement supérieur (DEUG, BTS...), de formations du secteur de la santé, paramédical, social.
- Niveau IV : Sorties de terminale ou d'un niveau équivalent avec ou sans baccalauréat, de l'enseignement supérieur sans diplôme, de classes préparatoires sans avoir réussi à intégrer une école de commerce ou d'ingénieur.
- Niveau V : sorties à l'issue de la dernière année de CAP ou BEP (avec ou sans diplôme) ou d'une classe de seconde ou de première.
- Niveau V bis : sorties du système éducatif avant la dernière année de CAP ou de BEP, après une classe de troisième générale ou une classe de quatrième ou de troisième d'enseignement non général.
- Niveau VI : sorties du système éducatif avant une classe de troisième générale ou avant une classe de quatrième non générale.

Les jeunes dits « sans qualification » sont les jeunes de niveaux VI ou V bis. Les jeunes dits « peu ou pas qualifiés » sont les jeunes de niveau VI, V bis ou V sans diplôme. Les jeunes dits « peu ou pas diplômés » sont les jeunes de niveau VI, V bis ou V.

Tableau 6 • 25 % des jeunes en premier accueil en 2008 ont accédé à un emploi en moins de six mois

	2007	2008
Jeunes en premier accueil	452 000	467 000
Jeunes ayant accédé à toute forme d'emploi dans les six mois (en %)	26,0	25,4
Jeunes ayant accédé à un emploi classique dans les six mois (en %)	21,0	20,8
Jeunes ayant accédé à un emploi aidé ou un emploi en alternance dans les six mois (en %)	5,7	5,2
Jeunes ayant accédé à une formation dans les six mois (en %)	17,2	17,0

Lecture : les pourcentages ne se cumulent pas. Un même jeune peut par exemple accéder à un emploi et une formation dans l'année.

Champ : ensemble des jeunes en premier accueil en 2007 et 2008.

Source : Parcours 3 (extraction décembre 2009, traitement Dares), France entière.

Tableau 7 • Accès à l'emploi et à la formation dans les six mois des jeunes reçus en premier accueil en mission locale en 2008

	Nombre de jeunes en premier accueil	Part d'accès à toute forme d'emploi dans les six mois (en %)	Part d'accès à un emploi classique dans les six mois (en %)	Part d'accès à un emploi aidé dans les six mois (en %)	Part d'accès à une formation dans les six mois (en %)
Alsace	9 700	23	19	5	15
Aquitaine	23 200	31	27	5	20
Auvergne	9 300	30	22	8	18
Basse-Normandie	9 200	30	26	5	21
Bourgogne	11 800	26	20	6	14
Bretagne	20 100	30	26	4	20
Centre	16 200	30	25	6	15
Champagne-Ardenne	10 400	29	25	6	21
Corse	1 900	24	18	5	18
Franche-Comté	7 500	24	17	8	19
Guadeloupe	4 500	12	5	7	8
Guyane	1 500	8	5	3	17
Haute-Normandie	14 100	28	24	6	13
Ile-de-France	79 500	24	21	4	16
Languedoc-Roussillon	24 800	24	19	6	15
Limousin	4 700	41	33	10	15
Lorraine	14 100	25	20	6	25
Martinique	3 600	11	8	3	8
Midi-Pyrénées	16 700	28	21	8	17
Nord-Pas-de-Calais	35 600	19	15	4	17
Pays de la Loire	22 900	29	24	5	18
Picardie	16 700	24	19	6	19
Poitou-Charentes	12 500	31	25	6	13
Provence-Alpes-Côte d'Azur	41 600	22	18	5	21
Réunion	9 600	13	8	5	18
Rhône-Alpes	45 700	28	24	5	13
France entière	467 400	25	21	5	17

Lecture : les pourcentages ne se cumulent pas. Un même jeune peut par exemple accéder à un emploi et une formation dans les six mois suivant son premier accueil.

Champ : Ensemble des jeunes reçus en premier accueil en 2008.

Encadré 3

L'APPLICATION PARCOURS 3

Les missions locales et les PAIO sont équipées depuis 2003 de l'application Parcours 3 pour gérer les dossiers des jeunes accueillis, et notamment ceux qui bénéficient du programme CIVIS. Cette application issue de l'évolution du logiciel Parcours 2 est utilisée quotidiennement pour la saisie des dossiers des jeunes par l'ensemble des conseillers des missions locales. Elle permet de décrire précisément les caractéristiques individuelles des jeunes, les situations qu'ils occupent sur le marché du travail, les services dont ils bénéficient...

Localement, Parcours 3 est un outil de pilotage pour chaque mission locale. Les remontées mensuelles d'information au niveau régional et au niveau national permettent des études à un niveau plus agrégé. Pour s'assurer de la qualité des données, des contrôles de cohérence et une charte de saisie ont été conçus pour corriger et homogénéiser les comportements de saisie sur l'ensemble du territoire.

Pour en savoir plus

- [1] Lamarche P., Pujol J. (2007), « Les contrats d'aide à l'emploi du plan de cohésion sociale en 2006 », *Premières Synthèses* n° 41.2, Dares, octobre.
- [2] Fendrich Y., Le Rhun B., (2008), « Les contrats d'aide à l'emploi du plan de cohésion sociale en 2007 : forte baisse des entrées en contrat initiative emploi », *Premières Synthèses* n° 51.4, Dares, décembre.
- [3] Biau O., Le Rhun B., Lamarche P., (2008), « Le devenir des salariés sortis de contrat aidé du plan de cohésion sociale en 2006, six mois après la fin de l'aide de l'État » *Premières Synthèses* n° 35.1, Dares, août.
- [4] Fendrich Y., Rémy V., avec la collaboration de B. Le Rhun (2009), « L'insertion professionnelle six mois après la sortie de contrats aidés », *Premières Synthèses* n° 45-1, Dares, novembre.
- [5] Le Minez S., Rémy V. « Allocataires de minima sociaux et dispositifs d'aide à l'emploi depuis 2007 », Les travaux de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale, à paraître.
- [6] Fendrich Y. « Le devenir des anciens allocataires de minima sociaux passés par un contrat aidé du Plan de Cohésion Sociale », Les travaux de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale, à paraître.